



UNION INTERPARLEMENTAIRE
112^{ème} Assemblée et réunions connexes
Manille, 31 mars - 8 avril 2005



FEM/10/C.1
21 février 2005

**CONVOCATION DE LA
DIXIÈME RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES**

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous confirme que la Dixième Réunion des Femmes parlementaires aura lieu au *Philippine International Convention Center (PICC)*, à Manille, le dimanche 3 avril 2005, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30. Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire, tel que rédigé par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa session à Genève en septembre 2004 et finalisé par son bureau.

Comme vous le savez, l'Article 10.1 des Statuts prévoit que les Membres incluent des hommes et des femmes parlementaires dans leur délégation et s'efforcent d'assurer une représentation égale des deux sexes aux Assemblées de l'Union. Aussi vous invitè-je à veiller à ce qu'une ou plusieurs femmes fassent partie de la délégation de votre parlement à la 112^{ème} Assemblée et puissent ainsi participer à cette réunion. Il va sans dire que les hommes parlementaires qui souhaiteraient assister aux débats ou y prendre part sont cordialement invités à le faire.

Comme indiqué dans l'ordre de jour annoté, la Réunion des Femmes parlementaires célébrera son 20^{ème} anniversaire à Manille. Un point spécial de l'ordre du jour est consacré à cette célébration.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Anders B. Johnsson
Secrétaire général

Annexe : Ordre du jour provisoire annoté



UNION INTERPARLEMENTAIRE
112^{ème} Assemblée et réunions connexes
Manille, 31 mars - 8 avril 2005



Réunion des Femmes parlementaires
Ordre du jour

FEM/10/A.1
21 février 2005

Dixième Réunion des Femmes parlementaires
Philippine International Convention Center (PICC)
3 avril 2005

I. MODALITES PRATIQUES ET PROCEDURE

Calendrier et règlement

La Dixième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra au *Philippine International Convention Center (PICC)* à Manille. Elle compta deux séances qui auront lieu le 3 avril, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30 au plus tard, pour l'examen de tous les points à son ordre du jour.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des femmes parlementaires.

Présidence de la Réunion des Femmes parlementaires

Conformément à l'article 8 du Règlement, la Réunion sera ouverte par la Présidente du Comité de coordination qui conduira l'élection de la Présidente de la Réunion. Conformément à l'article 7, la Réunion sera présidée par une femme membre du Parlement hôte de la 112^{ème} Assemblée.

Participation et droit à la parole

Les femmes parlementaires qui sont membres de leur délégation aux Réunions de la 112^{ème} Assemblée à titre de déléguée ont le droit de prendre la parole. Celles qui accompagnent leur délégation à d'autres titres peuvent suivre les travaux sans y prendre une part active (article 3 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les débats sont aussi ouverts aux parlementaires hommes. Seuls les hommes parlementaires qui sont membres de leur délégation à titre de délégué peuvent prendre la parole (article 4.2 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires).

Les représentants des assemblées parlementaires internationales ayant la qualité de membre associé de l'UIP ainsi que les représentants d'organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur peuvent aussi prendre la parole.

Modalités des débats

Les travaux de la Réunion auront lieu en partie en plénière et en partie en groupes de discussion.

Les débats en plénière se tiendront en anglais, arabe, espagnol et français. Les débats dans les groupes de discussion auront lieu de 11 à 13 heures.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et spontanée possible. Les interventions devront être brèves, ne dépassant pas les trois minutes. Les participantes sont instamment invitées à s'abstenir de lire des interventions préparées à l'avance et sont encouragées à un débat d'idées, étant entendu que, le cas échéant, il leur sera loisible d'illustrer leurs propos d'exemples pris dans le contexte national.

Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

Documents

Il y aura dans la salle de réunion des jeux de documents officiels, en anglais et français seulement, établis pour la session, et diverses publications de l'Union interparlementaire.

Les participantes désireuses d'évoquer la situation des femmes dans leur pays tant sur les points à l'ordre du jour que sur les questions de genre en général pourront déposer des documents sur des tables installées à l'extérieur de la salle. Au préalable, deux exemplaires de ces documents devront être remises au Secrétariat. Ces documents ne seront ni traduits ni reproduits par le Secrétariat.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

L'ordre du jour provisoire suivant a été établi par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa dernière session, tenue à l'occasion de la 111^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (octobre 2004).

1. Election de la Présidente de la Réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

La Réunion sera appelée à adopter son ordre du jour au début de ses travaux.

3. Rapport sur les activités liées au genre de l'Union interparlementaire

a) Comité de coordination des Femmes parlementaires

i) Travaux à Mexico et Genève et recommandations

Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de ses sessions du 18, 22 et 23 avril 2004 à Mexico, et du 27 septembre 2004, à Genève.

ii) Elections partielles au Comité de coordination

Plusieurs représentantes régionales titulaires et suppléantes au Comité de coordination des Femmes parlementaires ayant perdu leur siège parlementaire, la Réunion sera appelée à élire des nouveaux membres pour compléter les mandats qui s'achèveront en avril 2006. Les candidatures présentées par les groupes géopolitiques devront être déposées au Secrétariat de l'UIP le samedi 2 avril 2005 au plus tard, accompagnées d'un bref curriculum vitæ en anglais et/ou français. La composition actuelle du Comité de coordination est annexée.

b) Rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Les participantes seront informées des travaux du Groupe du partenariat entre hommes et femmes.

c) Questions relatives à la réunion-débat sur le thème « Violence envers les femmes et les enfants dans des situations de conflit » organisé à l'occasion de la 112^{ème} Assemblée de l'UIP

Les participantes seront informées des modalités de la réunion-débat sur la « Violence envers les femmes et les enfants dans les situations de conflit » qui aura lieu le mercredi 6 avril (9 h.30 à 12 h.30). Une note d'information à ce sujet sera distribuée.

d) Rapports sur des réunions spécialisées et autres initiatives

Les participantes seront informées des résultats des activités et des réunions de l'UIP concernant les questions de genre.

e) Autres questions éventuelles

Les débats sur les travaux de l'UIP se termineront à 11 heures.

4. Contribution de la Réunion des Femmes parlementaires aux travaux de la 112^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Le Comité de coordination a décidé d'inviter les femmes parlementaires à débattre du point 6 à l'ordre du jour de la 112^{ème} Assemblée sur le thème «Comment les parlements peuvent-ils promouvoir et faire respecter les droits de l'homme dans les stratégies de prévention, de gestion et de traitement de la pandémie de VIH/SIDA ? » selon les modalités suivantes :

Les participantes se diviseront en deux groupes pour débattre les deux sous-thèmes suivants :

Thème 1 : Le rôle des parlements pour que les droits des femmes et des filles soient respectés dans les stratégies de prévention, de gestion et de traitement de la pandémie de VIH/SIDA.

Thème 2 : Le rôle de la communauté internationale pour que les droits des femmes et des filles soient reconnus dans l'aide bilatérale et multilatérale pour la lutte contre le VIH/SIDA

Auparavant, les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une rapporteuse générale, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées que devra présenter sa modératrice ou sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires, l'après-midi même.

La Rapporteuse générale et la modératrice et/ou la rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger des amendements au projet de résolution soumis à la troisième Commission permanente. Ces amendements seront établis en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion et déposés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Ils viseront à introduire dans la résolution la prise en compte des questions de genre.

Chaque groupe pourra débattre de 11 à 13 heures.

Les débats de la Réunion s'interrompront pour le déjeuner jusqu'à 14 h.30.

5. Célébration du 20^{ème} anniversaire de la Réunion des Femmes parlementaires

A Manille, la Réunion des Femmes parlementaires célébrera son vingtième anniversaire. En effet, la première Réunion officielle des Femmes parlementaires s'est tenue en avril 1985 à Lomé (Togo), à l'occasion de la 73^{ème} Conférence de l'Union interparlementaire. La Réunion rendra hommage aux femmes qui se sont battues pour la création de cet espace de dialogue à l'UIP et se penchera sur son bilan et sur les défis à relever.

6. Séance spéciale de débat entre hommes et femmes sur le thème « Violence familiale »

Cette année, le Comité de coordination des Femmes parlementaires invite hommes et femmes à débattre de la question difficile de la violence familiale. Ce débat servira de complément à la réunion-débat sur la « Violence envers les femmes et les enfants dans les situations de conflit » (mercredi 6 avril 2005). Le débat sera lancé par deux orateurs invités et se tiendra de 15h.30 à 17 heures.

7. Rapport sur les travaux des Groupes de discussion

Chacune des deux rapporteuses des groupes de discussion présentera son rapport. La Réunion demandera ensuite à la Rapporteuse générale d'établir, en consultation avec la Présidente du Comité de coordination et la Présidente de la Réunion des Femmes parlementaires, les amendements à la résolution traitée par la Troisième Commission permanente. La soumission des amendements est autorisée jusqu'à la fin de la première séance de la Commission (soit le mardi 5 avril à 18 h.30).

8. Progrès et reculs des femmes dans les parlements nationaux

La Réunion sera informée de la situation concernant la présence des femmes dans les parlements du monde entier.

9. Action de l'Union interparlementaire pour renforcer la dimension parlementaire des travaux des Nations Unies destinés à promouvoir le partenariat entre hommes et femmes

La Réunion sera informée des activités conduites par l'UIP pour apporter une contribution parlementaire à l'action des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes. On abordera en particulier le travail accompli pour la mise en œuvre de la CEDAW. La contribution à l'examen et à

l'évaluation des progrès enregistrés dans l'application du Plan d'action de Beijing, dix ans après son adoption, sera aussi examinée.

10. Lieu, date et ordre du jour de la 11^{ème} Réunion des Femmes parlementaires

La 11^{ème} Réunion aura lieu en mai 2006 à l'occasion de la 114^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire à Nairobi (Kenya).

Conformément à l'article 11 du Règlement de la Réunion, le Comité de coordination établira l'ordre du jour provisoire à sa prochaine session qui se tiendra à la faveur de la 113^{ème} Assemblée de l'UIP en octobre 2005.

Composition du comité de coordination des femmes parlementaires
(au 21 février 2005)

Présidente	Mme J. Fraser (Canada)	avril 2006
Première Vice-Présidente	Mme S. Damen-Masri (Jordanie)	avril 2006
Deuxième Vice-Présidente	Mme L. Madero (Mexique)	avril 2006

Membres élues

Représentantes régionales (élues pour deux ans)

Pour le Groupe africain :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme B. Henrique da Silva (Angola)	Mme O.T. Ascofaré (Mali)	avril 2006
Mme E. Beyene (Ethiopie)	Mme S. Moulenoui-Mouele (Gabon)	avril 2006

Pour le Groupe arabe :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
<i>Poste vacant</i>	Mme K. Nattah (Jamahiriya arabe libyenne)	avril 2006
Mme S. Damen-Masri (Jordanie)	Mme M. Osman Gacknou (Soudan)	avril 2006

Pour le Groupe de l'Asie et du Pacifique :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme M. Singh (Inde)	<i>Poste vacant</i>	avril 2006
<i>Poste vacant</i>	Mme J. Ferris (Australie)	avril 2006

Pour le Groupe Eurasie :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme H. Hakobian (Arménie)	<i>Poste vacant</i>	avril 2006
<i>Poste vacant</i>	Mme N. Narotchnitskaia (Fédération de Russie)	avril 2006

Pour le Groupe latino-américain :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme L. Madero (Mexique)	Mme V. Mata (Venezuela)	avril 2006
Mme I. Allende (Chili)	Mme M. Müller (Argentine)	avril 2006

Pour le Groupe des Douze Plus :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Mme P. Ernstberger (Allemagne)	Mme G. Gautier (France)	avril 2006
Mme J. Fraser (Canada)	Mme D. Stump (Suisse)	avril 2006

Membres de droit

Membres du Comité exécutif (de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)

Mme M. Mensah (Namibie)	septembre 2007
Mme K. Komi (Finlande)	avril 2006
Mme K. Serrano Puig (Cuba)	septembre 2008
Mme A. Vadai (Hongrie)	septembre 2008

Présidentes de la Réunion des femmes parlementaires (membres de droit pour deux ans)

Mme D.M. Sauri Riancho (Mexique)	avril 2006
----------------------------------	------------